



Fiche 2 : CDT culture et création

Le projet de CDT « Plaine Commune, Territoire de la Culture et de la Création » : un projet ambitieux et opérationnel

Le projet de Contrat de Développement Territorial «Plaine Commune, Territoire de la Culture et de la Création » est porté conjointement par le préfet de la région d’Île-de-France, Plaine Commune, et ses neuf villes membres, en association avec d’autres partenaires tels que le Conseil général de Seine-Saint-Denis, le Conseil Régional d’Île de France et la ville de Paris, l’EPA Plaine de France, mais aussi la Caisse des Dépôts, la CCIP, les universités Paris VIII, Paris XIII et le Campus Condorcet, l’Education Nationale, Plaine Commune Promotion, le Pôle Média Grand Paris. Un certain nombre d’autres collectivités impliquées dans des démarches de coopération territoriale avec Plaine Commune sont associées au comité de pilotage du CDT.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- 1/ Faire cohabiter la stratégie de développement du territoire avec la stratégie de développement définie par le Grand Paris et le SDRIF ; articuler cette stratégie de développement avec celles des territoires voisins au travers de coopérations.
- 2/ Poursuivre et amplifier la requalification du territoire et poursuivre sa transition écologique : améliorer et renforcer le réseau de transports en commun, et poursuivre la requalification urbaine du territoire. L’objectif est de donner aux usagers et habitants du territoire, un cadre de vie de qualité, soutenable, sain et exemplaire écologiquement, et de leur garantir le droit à la centralité en leur permettant d’accéder à toutes les fonctions de la ville : services et équipements publics, commerces, espaces publics de convivialité, offre culturelle et sportive, espaces verts ...
- 3/ Développer sur le territoire l’offre de logements et notamment l’offre de logements sociaux. Améliorer la qualité des logements existants et résorber l’habitat insalubre.
- 4/ Renforcer le développement économique au bénéfice de l’emploi des habitants en s’appuyant en particulier sur les sources de développement endogène en complément du développement induit par l’installation de grandes entreprises à la Plaine. Poursuivre l’articulation des politiques de développement économique avec les politiques de développement social, afin d’améliorer les parcours éducatifs, d’insertion et de formation pour favoriser l’accès à l’emploi des habitants du territoire.

- 5/ Faire de la culture et de la création le fil rouge du développement du territoire: conforter et structurer la présence des activités culturelles et créatives sur le territoire, pour renforcer son attractivité économique. Pour cela valoriser le lien entre les entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche, les artistes et la population. Mais également, valoriser et mobiliser le potentiel artistique, créatif et culturel du territoire et de ses habitants, le but étant de fédérer les énergies autour du territoire et en améliorer la qualité urbaine et de rendre visible la richesse d'un territoire souvent disqualifié en termes d'image.
- 6/ Associer les habitants, et les acteurs locaux, dans leur diversité à l'élaboration et à l'évolution du projet dans le temps au travers de dispositifs participatifs et partenariaux renouvelés, afin de garantir que le projet prenne en compte les préoccupations, les attentes et les projets des forces vives du territoire.

Ces objectifs se déclinent en projets concrets et opérationnels :

- Les projets de transports annoncés ou confirmés par le Premier Ministre dans le cadre du Nouveau Grand Paris :
 - la Tangentielle Légère Nord de Sartrouville à Noisy-le-Sec, desservira le Nord du territoire : phase 1 à horizon 2017, et phase 2 à horizon 2023,
 - le prolongement de la ligne 12 du métro de Front Populaire à la Mairie d'Aubervilliers en 2017,
 - le prolongement du T8 Sud de Saint-Denis à Paris Eole Evangile, dont le démarrage des travaux est annoncé avant 2020,
 - le prolongement de la ligne 14 de Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen (2017) puis à Pleyel dans des délais les plus rapides possibles,
 - la mise en service progressive des lignes 15, 16 et 17 du Nouveau Grand Paris pour un bouclage complet à horizon 2027, qui se croiseront dans une gare majeure du Grand Paris, à Pleyel. La ligne 16 desservira par ailleurs la Courneuve via la gare des Six-Routes, à proximité immédiate de la cité des 4000.
- Les projets d'amélioration des infrastructures et voiries existantes :
 - la requalification de la gare St Denis, permettra de mieux accueillir les 80 000 voyageurs/jour actuels et les 110 000 voyageurs jours attendus à horizon 2025
 - la suppression des bretelles de la porte de Paris permettra de requalifier ce secteur
 - cela s'accompagnera de la restitution des fonctionnalités au niveau du diffuseur Pleyel (modernisation et complément du diffuseur), pour assurer le trafic routier
 - en complément, l'élaboration d'un programme d'insertion urbaine des autoroutes, permettra de réduire les nuisances, risques et impacts urbains des autoroutes
 - de nombreux projets de voiries et franchissements à créer ou requalifier d'ici 2030, ont été inscrits au CDT via un schéma des espaces publics, pour améliorer le cadre urbain et la mobilité sur le territoire.
 - Le franchissement du faisceau ferré au droit de la future gare Saint-Denis-Pleyel, projet majeur du CDT, permettra de connecter les quartiers Pleyel et Landy et d'impulser la requalification et le développement de tout le secteur Pleyel à l'ouest des voies ferrées.
- Les projets d'aménagement :
 - ➔ cinq schémas de secteur et un schéma d'articulation Saint-Denis-Centre ont été élaborés afin d'identifier les études ou les opérations d'aménagement à lancer en priorité, en vue d'atteindre les objectifs cités en 2) ci dessus.
 - ➔ Un programme d'études et d'opérations d'aménagement en découle, calé sur le calendrier de l'arrivée des gares, des nouvelles lignes de transport en commun. Ce programme comprend des secteurs à densifier, des projets de voirie et d'espaces

verts à créer/requalifier, des projets de logements et de locaux d'activité... Ces travaux s'accompagneront d'un plan stratégique foncier et d'un travail sur l'impact de l'urbain sur l'environnement et sur la santé.

- Les projets d'habitat et de logement :

- Plaine Commune s'engage sur une production moyenne de 4200 logements par an sur la durée du contrat accompagnant l'arrivée des transports en commun, dont 40% de logements sociaux.
- Les opérations de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat insalubre seront par ailleurs poursuivies et renouvelées au travers des programmes PNRQAD et NPNRU.
- Un objectif de construction de logements étudiants a également été fixé, notamment à travers le projet de Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP). Enfin, trois études ont été lancées ou programmées pour identifier des possibilités de produire des logements très sociaux pour les ménages à faible revenu, mieux répondre aux besoins des salariés non résidents en logements près de leur travail, et anticiper les manques actuels et les besoins à venir en équipements publics.

- Les projets de développement économique:

- de nombreux projets de développement de locaux pour les TPE, les PME et les activités créatives sont identifiés : pépinières, incubateurs, hôtels d'activité ...
- Sur le plan du numérique, outre l'objectif d'une couverture totale en très haut débit, un plan d'action pour la conversion numérique du territoire a été élaboré : il s'agit de développer les services numériques, et en particulier l'éducation, la santé, et de tendre vers « la ville intelligente ».
- De nombreux projets universitaires sont inscrits au CDT, car ils contribuent au développement du territoire, tels que le projet de Cité des arts de Paris VIII, le futur Campus Condorcet, la future Maison des Sciences de l'Homme, de nombreux laboratoires de recherche et des actions de rapprochement entre entreprises et universités...

- Les projets de développement social :

- Dans le cadre du CDT, des objectifs de développement social ont été fixés (cf. 4) ; ils ont vocation à être déclinés en programme d'action au travers du futur Contrat Unique, nouveau dispositif de la politique de la ville rassemblant les projets urbains et sociaux en faveur des quartiers populaires en difficulté. Les axes ci-dessous en feront partie.
- Dans le cadre du CDT, une convention pluriannuelle a été signée entre Plaine Commune, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Région Ile de France et le ministre délégué, en charge de l'Economie sociale et solidaire et du Commerce, pour renforcer et développer l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.
- Les partenaires travaillent également sur un plan d'action autour des freins à l'emploi (langue française, mode de garde, permis de conduire) pour améliorer l'accès à l'emploi des habitants sur le territoire.
- Enfin, un travail à l'échelle du territoire sera lancé avec les villes, le Conseil général du 93 et les services du ministère de l'Education Nationale pour améliorer les parcours éducatifs et l'accès à la formation des enfants et jeunes du territoire.

- Les projets identifiés « Territoire de la Culture et de la Création » : De nombreux projets sont en gestation pour renforcer la dimension culturelle et créative du territoire :

- ➔ outre les démarches pour structurer un « cluster des industries créatives et culturelles » les villes, Plaine Commune, la DRAC et le CG 93 travaillent actuellement à l'élaboration d'un dispositif de type « 1% culturel ».
- ➔ La mise en réseau des équipements culturels existants, pourra aboutir à la préfiguration d'un équipement culturel métropolitain au Nord du territoire,
 - une « médiathèque augmentée », c'est-à-dire innovante dans ses services, est prévue dans ou aux abords de la future gare du Grand Paris à Pleyel,
 - des projets autour des thèmes « art en chantier, art dans la ville » seront développés,
 - les « fabriques culturelles et créatives », tels le 6B ou la Villa Mais-d-Ici, ont vocation à se développer sur le territoire,
 - un « pass » culturel à l'échelle du territoire pourrait être créé par les communes
 - des « journées du patrimoine communes » à l'échelle du territoire sont envisagées
 - un plan d'action a été élaboré pour promouvoir le cinéma public et indépendant.
 - A cela s'ajoute l'obtention du Label ville et pays d'art et d'histoire, lors du comité de labellisation de décembre par le Ministère de la culture, qui contribuera au renforcement de la valorisation touristique du territoire.
- Les conventions, ententes et partenariats avec les territoires voisins :
 - Plaine Commune a lancé avec les Communautés d'agglomération voisines au Nord (CAVAM, Val de France et Argenteuil Bezons) une « l'Entente Nord Métropolitain » afin d'articuler leur développement sur quatre thèmes dont le projet de Tangentielle Nord ou encore le développement universitaire,
 - Avec les territoires qui la jouxtent à l'Ouest, le long de la Seine, une « Entente Seine » a été créée (CA Argenteuil Bezons, villes de Gennevilliers, Clichy la garenne, Asnières sur seine, Saint-Ouen, etc.), une étude a été lancée sur la revalorisation de la Seine comme axe de développement urbain, de mobilité, économique, et de loisirs.
 - A cela s'ajoutent des coopérations avec Est Ensemble et la ville de Paris afin d'assurer le développement harmonieux des frontières communes avec ces territoires, et de travailler de façon conjointe au développement social et économique du bassin de vie et d'emploi du Nord-Est parisien.

Le CDT culture et création : Un dispositif partenarial et participatif

Les signataires de ce contrat ont eu à cœur, dès le début du projet, d'associer à son élaboration tous les partenaires concernés mais aussi les habitants, et acteurs du territoire, au travers d'un dispositif partenarial et participatif d'élaboration du projet et d'expérimentations participatives.

- Au travers du comité de pilotage et des groupes de travail, des dizaines de partenaires, institutionnels, économiques, culturels, universitaires, ... ont été associés à l'élaboration du projet de CDT.
- D'importants temps d'échange avec la population et les réseaux d'acteurs économiques, universitaires et culturels du territoire, ont été organisés à deux reprises, en 2011 et en 2013 au travers d'Assises intitulées « le Grand Pari(s) de Plaine Commune.
- Des échanges avec certains collectifs d'habitants et conseils de quartier ont permis la prise en compte de problématiques de quartiers dans le CDT.
- Ces dispositifs ont vocation à perdurer et se développer par la suite, notamment à travers le lancement début 2014 de l'Atelier, lieu ouvert de fabrique et de concertation

du projet, qui permettra d'associer au projet les habitants et divers réseaux d'acteurs du territoire. La préfiguration de l'Atelier sera installée au 6B, fabrique culturelle et créative située à Saint-Denis.

Une fois signé, le CDT fera l'objet d'un suivi régulier. Le but étant de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la réalisation des projets concrets. Mais également d'intégrer les nouveaux projets en cours de gestation lorsqu'ils seront arrivés à maturité.